



MOT DE LA MAIRE SUPPLÉANTE



À vous tous, concitoyennes et concitoyens des Éboulements

SUPPLÉANCE

Depuis le 22 décembre dernier, à la suite de la décision de monsieur le maire Pierre Tremblay de s'accorder un temps de repos, j'assume les fonctions de maire suppléante conformément à la résolution numéro 26-02-15, laquelle désigne les responsables des divers dossiers de même que le maire suppléant.

Je tiens à vous informer que les membres du conseil, appuyés par les employés municipaux, travaillons tous ensemble à l'avancement des dossiers en cours. Nous sommes à l'écoute des citoyens et faisons en sorte de répondre aux besoins des différentes sphères de notre municipalité.

RESSOURCES HUMAINES

D'une part, le « brûlant » dossier du directeur du service de sécurité incendie a connu un dénouement heureux. En effet, le 10 février 2016, une entente a été signée avec monsieur Grégoire Bouchard, à la grande satisfaction des deux parties.

D'autre part, le rapport du mandat accordé à la firme Socosis Management aux fins de l'évaluation des fonctions management, opérations et ressources humaines doit nous être livré d'ici le début du mois de mars et les négocia-

tions du contrat de travail des employés devraient s'enclencher par la suite.

CONCOURS ŒUVRES D'ART

L'encart inséré dans le présent numéro vous invite à participer à un concours pour la réalisation d'œuvres d'art s'harmonisant avec les affiches de bienvenue existantes aux entrées est et ouest de notre municipalité. La date limite d'inscription est le 8 avril 2016. Soyez nombreux à y participer et courez la chance de gagner un prix de 200 \$ ainsi qu'une belle visibilité via les médias et le site Internet de la municipalité.

RÉGLEMENTATION

Afin de clarifier une situation qui se présente régulièrement à cette période de l'année, je tiens à souligner que la loi sur les sentiers aménagés et exploités par un club de véhicules hors route tels que les moto-neiges est très stricte. Toute personne qui circule à pied ou autrement qu'à bord d'un véhicule hors route autorisé sur un sentier est passible d'une amende minimale de 150 \$ plus taxes (Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, c. V-1.2)). La glissade, parfois pratiquée dans la côte à Godin, est interdite et les risques d'accidents extrêmement élevés. Sachez que ni la municipalité ni le club de moto-

neige ne peuvent assurer de protection pour quiconque circule sans respecter les conditions, restrictions ou interdictions imposées par la loi. Soyez vigilants!

COLLECTE DU BAC BRUN

À compter du mois de mai prochain, de nouvelles résidences seront desservies par le service de collecte des matières organiques (bac brun). Ainsi, la route du Fleuve sera desservie des numéros civiques 1020 à 2573 ainsi que le chemin de la Vieille-Forge, le rang Éboulements-Centre et la route du Port. Les bacs seront distribués ce printemps.

CARNAVAL 2016

La 58^e édition du Carnaval des Éboulements s'est terminée le 20 février dernier. La nouvelle formule élaborée par le comité des loisirs a remporté le succès escompté. La soirée casino, la journée d'activités au camp Le Manoir et les randonnées en raquettes ont également rallié les amateurs de plein air. Un grand merci à nos duchesses Dominique et Claudia, à la reine Annabelle, ainsi qu'à tous les commanditaires qui ont contribué à ce succès.

Ne manquez pas la soirée du couronnement de la Reine de Charlevoix qui aura lieu le 12 mars prochain à la salle municipale des Éboulements.

*Ruth Tremblay
Maire suppléante*

Dans ce numéro :

Mot de la maire suppléante	1
Rénovation cadastrale	2
Taxes municipales	2
Du côté de la bibliothèque	3
Comité touristique	3
Prévention incendie	4

MATRICE GRAPHIQUE

Vous désirez situer une propriété ou en connaître l'évaluation municipale? Consultez la matrice graphique en ligne sur le site leseboulements.com au moyen des « accès rapides » ou dans l'onglet « Affaires municipales ». Mise à jour et conviviale, vous trouverez facilement les renseignements que vous désirez.

RÉNOVATION CADASTRALE

Le registre foncier, implanté en 1860, était incomplet et comportait des inexactitudes. Depuis 1992, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a entrepris la réforme du cadastre québécois dans le but d'obtenir un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment tenu à jour.

La réforme du cadastre de notre municipalité a débuté il y a deux ans. Un avis postal invitait les propriétaires à transmettre une copie de leurs documents privés, tel que procès-verbal de bornage, certificat de localisation et plan d'arpentage à l'arpenteur-géomètre désigné. Cette étape servait à réaliser le premier plan pour la consultation.

Par la suite, un deuxième avis fournissait un document personnalisé informant les propriétaires des effets de la réforme sur leur propriété ainsi que les dates de rencontre pour une consultation. Ainsi, les 27 et 28 janvier derniers, plus de quatre cent

personnes se sont présentées à la salle municipale des Éboulements pour obtenir de l'information particulière concernant leur propriété et demander, s'il y a lieu, une seconde analyse de leur situation.

Le 13 avril, Procad Géomatique procédera à la livraison de leur mandat au ministère des Ressources naturelles. Le ministère assurera la transition entre l'ancien cadastre et le nouveau plan rénové. S'ensuivra le gel légal, d'une durée maximale de 15 jours, soit jusqu'au 26 avril, durant lequel aucune transaction immobilière ne sera admise.

Au début mai, le cadastre rénové sera officialisé. Ainsi, votre propriété sera représentée sur un plan, identifiée par un numéro de lot et montrant les mesures, la superficie, la forme et la position qu'elle occupe par rapport aux propriétés voisines.

Finalement, un troisième avis sera envoyé aux propriétaires qui ont demandé des modifications lors de la

consultation ainsi qu'aux propriétaires voisins touchés par ces modifications. L'avis les renseignera sur les résultats des analyses supplémentaires effectuées sur leurs lots par l'arpenteur-géomètre. Un propriétaire qui n'a pas demandé de modifications à son lot pourra recevoir un tel avis, si des changements apportés aux propriétés voisines affectent la sienne.

En tout temps après l'officialisation, si un propriétaire constate une erreur au nouveau plan de cadastre, il pourra demander au ministère de vérifier les données cadastrales de la propriété, en utilisant le formulaire ***Demande de modification des données cadastrales***.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le dépliant ***Demande de modification de données cadastrales : une démarche à entreprendre?*** Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère des Ressources naturelles.

RÉNORÉGION

Le programme RénoRégion remplace le programme RénoVillage qui n'avait pas été renouvelé depuis 2013. Il poursuit comme objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent réaliser des travaux pour corriger les défauts majeures que présente leur résidence.

Le programme permet l'obtention d'une aide financière sous forme de subvention pouvant atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux jugés admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

La MRC de Charlevoix invite les citoyens intéressés à s'adresser auprès de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Jean-Paul Pilote, afin de valider que leur demande respecte les critères d'admissibilité. Une enveloppe totale de 24 000 \$ est attribuée à la MRC par la Société d'habitation du Québec.

TAXES MUNICIPALES

Les taxes constituent la principale source de revenus de la municipalité. Le taux de la taxe foncière est demeuré le même en 2016, soit 0,73 \$ du 100 \$ d'évaluation. Chaque année, elles sont expédiées le 28 février et elles couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Elles sont payables en entier le 30 mars si le montant est inférieur à 300 \$ ou en quatre versements si le montant est supérieur à 300 \$. Les dates prévues sont le 30 mars, 30 juin, 30 août et 30 octobre. Vous pouvez effectuer vos paiements à votre institution financière, par Accès D, par chèque ou en argent au bureau municipal. Un taux d'intérêt de 12 % est applicable sur tout solde impayé après échéance.

Veuillez noter que nous n'avons pas de terminal pour la carte de débit ou de crédit au bureau municipal.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Ferme Déliska

14 - 01 - 16

Au nom de la population des Éboulements et du conseil municipal, Diane Tremblay, conseillère, adresse une motion de félicitations à Monsieur Gilles Boivin, Madame Déliska Dufour et à Monsieur Francis Boivin, propriétaires de La Ferme Déliska, pour l'obtention du prestigieux titre « **Maîtres-éleveurs 2015 de Holstein Canada** », soit la plus haute distinction nationale pour un éleveur, grâce à la qualité et à la santé de leur cheptel de race Holstein, la grande production de lait et de leur conformation remarquable.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité de la bibliothèque tiendra son Assemblée générale annuelle le dimanche 20 mars prochain à 15 h à la bibliothèque. Cette rencontre est l'occasion de voir toute l'étendue du travail accompli par les bénévoles. Il vous permet aussi de faire part de vos attentes et des besoins que la bibliothèque pourrait mieux prendre en compte. Nous rappelons que tous les résidents des Éboulements sont invités à cette assemblée, mais que seules les personnes inscrites à la bibliothèque y ont droit de vote.

La dernière rotation de livres a permis un renouvellement de plus de 600 ouvrages déposés par le Réseau, autant de nouveautés qui s'offrent à votre lecture et qui s'ajoutent aux livres achetés par votre bibliothèque. Ces derniers sont exposés sur les bouts des étagères pour un repérage plus facile.

EXPOSITION

L'exposition d'œuvres d'art haïtien se

poursuit jusqu'en mai prochain. La thématique qui y est rattachée pourrait donner lieu un échange sur la littérature haïtienne. Les personnes intéressées à participer à cette rencontre, qui portera sur les livres de la thématique, peuvent communiquer avec Lise Savard à l'adresse lisesavard@bell.net qui précisera la date et l'heure de l'événement.

Avec l'arrivée de la saison estivale, la prochaine thématique portera sur les oiseaux. Nous sommes à la recherche d'objets (photos, nids, mangeoires...) pour une exposition.

ACTIVITÉ SPÉCIALE

Le vendredi 22 avril prochain à 19 h, la bibliothèque propose une activité spéciale et particulière : **SIMULATION DE PILOTAGE D'AVION**. De véritables simulateurs de vol seront accessibles. Mais plus qu'un jeu vidéo, cette simulation permet de comprendre comment le pilote prend en compte la météo et le trafic aérien lors de préparation d'un plan de vol.

BIBLIO-AIDANTS

La bibliothèque propose un nouveau programme qui s'adresse aux proches aidants. Ce programme vise à fournir de l'information sur les façons de soutenir et d'assister les proches aidants dans leurs relations avec les gens malades dont ils s'occupent. Il s'agit d'un ensemble de quinze cahiers thématiques couvrant autant de problèmes de santé (autisme, Alzheimer, vieillissement, etc.) menant à la prise en charge par les proches aidants d'une personne de leur entourage.

Ces cahiers sont accessibles en format PDF par Internet à l'adresse www.biblioaidants.ca. On y propose diverses ressources (adresses utiles, entrevues, films, livres), dont des documents disponibles à la bibliothèque. Informez-vous à l'accueil à la bibliothèque, nous vous remettons une feuille explicative des ressources disponibles.

*Philippe Naud
Responsable*

COMITÉ TOURISTIQUE

Le comité touristique a obtenu le statut d'organisme à but non lucratif il y a un an. Son objectif est de promouvoir le tourisme et de faciliter les activités touristiques, culturelles et artistiques de la municipalité.

Les membres du conseil d'administration sont : Diane Dufour, présidente; Lyne Girard, vice-présidente; Daniel Robichaud, secrétaire trésorier; Sylvie Bolduc, administratrice et représentante municipale; Nathalie Poirier, Philippe Bolduc et André Simard, administrateurs.

Cette année, trois sous-comités (animation, financement et publicité/marketing) ont été formés afin de mettre en œuvre nos actions. En tout, ce sont dix-huit personnes, citoyens ou représentants d'entreprises, intéressées à développer notre secteur, qui y participent.

Les membres rencontrent différents regroupements dont Réseau Charlevoix, l'Association touristique, la municipalité

et les gouvernements pour favoriser la mise en place d'attraits et services qui agrémenteront notre village.

Nous en sommes également à élaborer notre calendrier d'activités et d'événements pour 2016. Afin de vous mettre l'eau à la bouche, nous vous annonçons un concours de plaques de numéro civique, le retour des *chouenneux*, du Bal en blanc et bleu marine ainsi que de l'église à images et plus encore!

En avril, nous vous proposons deux activités de financement :

Pour la première fois, nous organisons un cocktail dînatoire au cours duquel vous pourrez participer à un encan chinois. Créations culinaires, artistiques ou artisanales des Éboulements/Saint-Joseph-de-la-Rive seront à l'honneur. Soyez des nôtres le vendredi 1^{er} avril de 17 h à 21 h. Le coût est fixé à 20 \$ par personne, incluant des bouchées et un verre de vin.

Pour la deuxième activité qui aura lieu le samedi 23 avril, nous vous proposons d'assister à un spectacle du groupe **BOO-**

GIE BLUES BAND dont l'un des membres est citoyen des Éboulements. Ils jouent du "vieux rock", du blues et des chansons de Neil Young, Offenbach et des Colocs entre autres. Leur prestation sera suivie d'une soirée de danse avec D.J. Le coût d'entrée est de 15 \$.

Ces deux activités de financement auront lieu à l'édifice municipal des Éboulements et nous offrirons le service de bar. Nous espérons que vous participerez en grand nombre, ce qui rendra notre village vivant et dynamique pour les résidents ainsi que pour la clientèle touristique.

Nous vous invitons à suivre nos activités sur notre page Facebook sous le nom de **comité touristique Les Éboulements/Saint-Joseph-de-la-Rive** et sur le site Internet de la municipalité. Notre calendrier d'événements et activités y sera publié sous peu.

Au plaisir de vous rencontrer dans notre beau village!

*Diane Dufour
Présidente du comité touristique*

PRÉVENTION INCENDIE

NUMÉROTATION CIVIQUE

Il y a trois ans, nous étions en pleine refonte des numéros civiques et de nouvelles dénominations des noms de rues de la municipalité. Le temps d'adaptation est chose du passé et nous sommes maintenant habitués à ce grand changement. Toutefois, il y a encore des résidences dont les numéros civiques sont incorrectement identifiés. Pour les services de sécurité publique tels que les ambulances, la police ou les pompiers, il est impératif que le numéro civique soit inscrit de façon visible de la route. Voici quelques indications à suivre selon le règlement numéro 155-13 régissant la numérotation civique.

- Le numéro civique peut être installé sur une plaque apposée sur le mur du

bâtiment ou sur un muret, une clôture, une boîte postale, visible des deux directions ou sur un poteau d'une hauteur maximale de 2,0 mètres situé à l'extérieur de l'emprise de la route, à 1,0 mètre de la limite du terrain et ne doit pas nuire à la visibilité des sorties d'entrées individuelles ou collectives.

- Un rappel individuel est obligatoire lorsque le numéro d'immeuble n'est pas visible de la voie de communication correspondant à l'adresse du bâtiment principal et ce peu importe la distance du bâtiment. Ce rappel doit être installé dans l'un des endroits appropriés suivants, pour être visible :

- En bordure de son terrain adjacent à la voie de communication ayant son adresse;

- À l'intersection du chemin d'accès menant à son terrain, avec la voie de communication ayant son adresse.

Tout rappel individuel doit être à l'extérieur de l'emprise d'une voie de communication. Lorsque nécessaire, plusieurs rappels doivent être installés pour la même adresse.

CHANGEMENT D'HEURE ET PILES DE VOS AVERTISSEURS

Le passage à l'heure avancée au Québec aura lieu ce printemps dans la nuit de samedi à dimanche, **du 12 au 13 mars 2016**. Il vous faudra donc avancer l'heure. Ce sera également l'occasion de remplacer les piles de vos détecteurs de fumée, car cela constitue un bon moyen de ne pas oublier de remplacer les piles et peut-être sauver des vies!

SENTIER HIVERNAL

Afin de souligner le 10^e anniversaire du sentier hivernal de 4 km du marais de Saint-Joseph-de-la-Rive une consultation des adeptes du sentier fut organisée pour lui donner un nom. Une liste de 56 suggestions fut ainsi élaborée à partir de laquelle les participants ont, dans un deuxième tour, proposé les 3 noms qui leur plaisaient le plus. Le nom qui a reçu la faveur du plus grand nombre est :

« **Sentier-de-LaPointe-de-l'Anse** »

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988
Télécopie : 418 489-2989

Messagerie :

municipalite@leseboulements.com

Maire : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Conseillers : Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Pierre Tremblay



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!

www.leseboulements.com

Page Facebook :

[municipalité des Éboulements](https://www.facebook.com/municipalite-des-eboulements)

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS

Mercredi 2 mars : activités régulières

Mercredi 9 mars : activités régulières

Dimanche 13 mars : brunch à 11 h 30 suivi de parties de cartes. Coût : 20 \$

Mercredi 16 mars : bingo

Mercredi 23 mars : activités régulières

Mercredi 30 mars : activités régulières

Mercredi 6 avril : activités régulières

Mardi 12 avril : souper base-ball poches à 19 h

Mercredi 13 avril : bingo

Mercredi 20 avril : vente de desserts

Vendredi 22 avril : soirée avec l'orchestre Claudette et Nicol

Mercredi 27 avril : activités régulières

Avis aux membres : les élections du conseil d'administration auront lieu en mai prochain. Des postes sont disponibles, joignez-vous à nous, on a besoin de relève!

Jimmy Perron, artiste peintre offre des ateliers de peinture dès le début mars à l'édifice Jean XXIII à St-Joseph-de-la-Rive. Informations: (418) 635-1443 ou le (418) 635-1233

Gym de Saint-Irénée : Maintenant ouvert à l'année, 7 jours/7, de 7 h à 21 h 30, sauf le vendredi de 5 h à 17 h. Tarification pour un, trois, six mois ou annuellement.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 7 mars à 20 h
LUNDI, 4 avril à 20 h
LUNDI, 2 mai à 20 h

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU SERA FERMÉ LE VENDREDI 25 MARS ET LE LUNDI 28 MARS 2016.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
ADJOINTE À LA DIRECTION : DANIELLE TREMBLAY
SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE : LISE AUDET

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHEF POMPIER : GRÉGOIRE BOUCHARD
CHEF D'ÉQUIPE : PATRICK BOUCHARD

CHARGÉ DE PROJET ET RESPONSABLE DE L'URBANISME : MATHIEU BILODEAU
INSPECTEUR EN BÂTIMENT : JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Jean-Paul Pilote est présent le mardi de 8 h 30 à 16 h

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

Votre prochain Écho paraîtra le 4 mai. Pour informations, communiquer avec Danièle Tremblay, responsable. Courriel : dtremblay@leseboulements.com